



Service civique dans la collectivité

Le service civique est un dispositif national créé en mars 2010. Il s'adresse à Brest métropole aux jeunes de 18 à 25 ans et aux travailleurs handicapés de moins de 30 ans. Il s'agit d'un engagement volontaire pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général de 6 à 12 mois.

Un engagement pour le jeune et la collectivité

Le service civique est un outil au service des jeunes du territoire pour favoriser le lien social, les expériences de vie collective, le rapprochement des citoyens. L'objectif est de mobiliser les jeunes et de leur permettre de contribuer aux politiques publiques sur ces thématiques. En leur offrant un nouveau cadre d'engagement au service de l'intérêt général, ils pourront mûrir, gagner confiance en eux, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel.

La collectivité s'engage en assurant l'accueil et l'accompagnement des engagés par des animateurs expérimentés pendant toute la durée de leur contrat. Ils n'assureront pas seuls des missions exposées et pourront prendre le temps d'acquérir compétence et autonomie. La collectivité va même plus loin que le dispositif normal : le service civique sera aussi l'occasion de construire un projet d'avenir pour les engagés (rencontres avec des professionnels, travail sur un projet, formations etc...).

A noter que l'accès au service civique est donné en priorité aux jeunes en situation de handicap et aux jeunes domiciliés dans les quartiers de la politique de la Ville.

Le dispositif de service civique à Brest

Voté à l'occasion du conseil de métropole du 4 mars 2016, le dispositif de service Civique accueillera à Brest métropole une douzaine de jeunes pour 8 mois.

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés. Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

Mentions légales

✓ OK, tout accepter

Personnaliser



[Consultez les offres de mission Service civique de Brest métropole](#)

Le site national dédié au Service civique [↗](#)

Contact

Direction des Ressources Humaines de Brest métropole



3 rue Duplex
29200 Brest

[02 98 33 50 50](tel:0298335050)

FAQ - Questions fréquemment posées

Affichage des résultats 1 à 4 sur 11 au total.

CANDIDATURE À UN EMPLOI

Comment envoyer une candidature spontanée pour un emploi ?

- > Via le site Brest.fr
- > En vous rendant à l'accueil de la Direction des Ressources Humaines où un ordinateur est à votre disposition.
Vous pouvez disposer d'un accompagnement pour effectuer la demande en ligne.
- > En adressant votre CV et une lettre de motivation par courrier (24 rue Coat Ar Guéven - 29200 Brest).

Pour plus d'informations, rendez-vous sur Brest.fr.

CANDIDATURE À UN EMPLOI, CANDIDATURE À UN STAGE, SERVICE CIVIQUE

Quel est le délai moyen de réponse à une candidature ?

En effectuant votre démarche sur Brest.fr, vous recevrez un accusé d'enregistrement de votre demande. Les demandes étant traitées dès réception, une réponse vous est adressée dans les jours qui suivent.

CANDIDATURE À UN EMPLOI

Comment accéder aux offres d'emploi ?

Les offres d'emploi se trouvent sur Brest.fr.

ACCÈS À L'EMPLOI

Quelles sont les agences Pôle Emploi à Brest ?

Il y a 3 agences Pôle Emploi à Brest :

- > Agence Brest Iroise
- > Agence Brest Marine

- > Agence Brest Métropole
- > Agence Brest Europe

Pour plus d'informations, rendez-vous sur Brest.fr.



Votre question n'a pas trouvé de réponse ?
Contactez-nous !

[POSER UNE QUESTION](#)



Offres de missions Service Civique

Consultez et postulez en ligne aux offres de missions de service civique de Brest métropole et de la ville de Brest.

Dernière mise à jour le : **11 juin 2020**



HÔTEL DE METROPOLE
24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil au guichet :
Lundi au Vendredi : 7h45 à 18h30 (17h30 pendant les vacances scolaires)
Accueil téléphonique au 02 98 33 50 50
Lundi au Vendredi : 8h /18h
Samedi 8h30/12h30

Hôtel de ville de Brest
2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :

02 98 00 80 80

Lundi au Vendredi de 8h à 18h

Samedi de 8h30 à 12h30

